

## AVANTAGES

Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses  
Etablir une convention de formation adaptée aux besoins de l'entreprise

- Embauche d'un demandeur d'emploi de **26 ans et plus**  
*Jusqu'à 2000 € versés par Pôle Emploi (sous certaines conditions)*
- Embauche d'un demandeur d'emploi de **45 ans et plus**  
*Exonération de cotisations patronales de Sécurité sociale (sauf accident du travail/maladies professionnelles)*  
*Aide de 2000 €*
- Embauche d'un travailleur handicapé  
*Aides supplémentaires (Agefiph)*

Non prise en compte dans les effectifs

A l'issue du contrat en CDD, **aucune indemnité de fin de contrat n'est due.**

## REMUNERATIONS

- 16 à 20 ans révolus → 55 % du SMIC → 35h → 784,12 €
- 21 à 25 ans révolus → 70 % du SMIC → 35h → 997,97 €
- 26 ans et plus → 100 % du SMIC → 35h → 1425,67€

## DEMARCHES

Au plus tard, dans **les 5 jours** qui suivent le début du contrat, l'employeur envoie le CQP au FAFIH qui dispose de **20 jours** pour prendre une décision de prise en charge.

Votre interlocutrice

**VILLIERE Bernadette** ☎ **03 24 33 68 05** ✉ **villiereb.cfa08@orange.fr**

Mardi – mercredi - Jeudi



LE  
**CFA Interpro**  
des Ardennes

# CQP - IH

**Certificat de Qualification Professionnelle  
de l'Industrie Hôtelière**

**Commis cuisine  
Cuisinier  
Serveur en restauration  
Plongeur officier de cuisine**



**Le CFA Interpro des Ardennes**

**129 avenue Charles de Gaulle – CS 40105  
08008 Charleville-Mézières Cedex**

Téléphone : **03 24 33 02 24** – Télécopie : 03 24 33 90 94  
Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel des Ardennes  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
N° SIRET 348 576 372 00034 - Code APE : 8559A



RÉGION  
CHAMPAGNE  
ARDENNE

La Région Champagne Ardenne et le FSE participent  
au financement de l'apprentissage



## OBJECTIF

Insertion ou retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle

Le CQP a une valeur équivalente à celle d'un diplôme de l'Education Nationale.

## EMPLOYEURS CONCERNES

Toute entreprise assujettie au financement de la formation professionnelle continue.

Le CQP construit par des professionnels pour des professionnels, répond aux besoins des entreprises.

## PUBLIC VISE

Un débutant qui souhaite acquérir des compétences, ou qui a déjà des compétences et qui souhaite les faire valider et/ou les développer.

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus

## TYPE DE CONTRAT

Un contrat à durée déterminée de 12 mois

## DEROULEMENT

### Professionnalisation, en alternance

- Durée formation dispensée au CFA : 15 % à 25% de la durée du contrat, sans être inférieure à 150 heures.
- Planning réalisé au CFA, par rapport aux besoins identifiés du candidat et des cours dispensés

- Acquisition d'un savoir-faire en entreprise.
- Le temps de travail du salarié est identique à celui des autres salariés de l'entreprise

## LE TUTORAT

L'entreprise doit obligatoirement désigner un tuteur.

- Le tuteur doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en rapport avec le métier
- Il assure la liaison avec le CFA, et participe à l'évaluation et au suivi de la formation.
- Il a l'obligation de suivre une formation de tuteur , 1 journée minimum

### Le FAFIH prend en charge

- La formation de tuteur
  - accrédité CQP → 30 € / heure sur 20 heures
  - non accrédité ; Formation tutorale → 8 heures
- Les dépenses liées à l'exercice de la fonction tutorale
  - 80 € / mois sur 6 mois maxi → tuteur non accrédité → 8 heures de formation
  - 230 € / mois sur 6 mois maxi → tuteur accrédité → 20 heures de formation
- Prime à l'entreprise
  - 2% du salaire brut du tuteur pendant 6 mois
  - 1 € de l'heure de formation au CFA